

Cette FAQ est proposée pour répondre à vos questions du mieux que je peux, dans l'attente d'infos plus pratiques.

Foire Aux Questions :

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?	1
Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?.....	1
Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?	1
À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école le matin ?	1
À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école l'après-midi ?.....	1
Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?	1
Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?	2
Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'à la porte ?	2
Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?	2
Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?	2
Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?	2
Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?	3
Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?.....	3
Comment prévenir que mon enfant reste ou pas à la cantine et à l'étude ?	3
Mon enfant aura-t-il des récréations ?	3
Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?	3
À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?.....	3
Comment mon enfant sortira-t-il en fin de matinée ?	4
Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?	4
Que fera mon enfant à l'école ?	4
Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou d'un camarade ?	4
Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?	4
Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ? .	4
Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?.....	5
Quand et comment la température de mon enfant sera-t-elle surveillée ?	5
Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?	5
Les adultes porteront-ils un masque ?.....	5
Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?.....	5
À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?.....	5
Comment les locaux seront-ils nettoyés ?.....	6
À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?.....	6
Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?	6
Comment dois-je habiller mon enfant ?	6
Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?.....	7
Que se passera-t-il si mon enfant est malade quand il est à l'école ?.....	7
D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?	7

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée de tous les enseignants.

Les enseignants vous informeront des modalités d'accueil de vos enfants pour les semaines 20, 21 et 22

La rentrée sera progressive et individualisée à partir du 12 mai.

Comme le Ministère l'a précisé, la reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison (*voir question Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ?* »

Combien d'enfants seront accueillis en même temps ?

Pour la Semaine 20, les effectifs seront limités. Cela nous semble être le dispositif le plus judicieux permettant d'accueillir les élèves petit à petit sur l'école et de les familiariser en tout petit effectif aux nouvelles modalités de travail et règles de distanciation à respecter obligatoirement.

En tenant compte de la surface de nos locaux et de la distanciation d'un mètre minimum, nos effectifs par classe sont limités de 8 à 12 élèves (1 seule salle à 12).

Une alternance deux jours / deux jours sera mise en place, quel que soit le nombre d'élèves dont les parents souhaitent le retour, même s'il est inférieur à l'effectif max.

Cela permet de limiter le nombre d'élèves par classe et surtout de figer le fonctionnement jusqu'au 30 mai et d'accueillir sur 4 jours les enfants des personnels de crise.

Pour début juin, l'équipe pédagogique fera un bilan et arrêtera un dispositif jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

Oui et non. L'école ne pourra pas être à la carte et chaque famille devra respecter le planning d'alternance communiqué les semaines 20, 21 et 22.

Cependant, toute demande exceptionnelle dûment motivée (*parents de soignants par exemple...*) sera étudiée avec beaucoup d'attention et de bienveillance dans le respect du texte et une réponse apportée au plus vite.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école le matin ?

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il arrivera selon le planning suivant :

- 8h20 à 8h30 : pour 4 groupes
- 8h30 à 8h40 : pour 4 autres groupes

Il vous sera demandé de respecter strictement ce planning. Si vous étiez prévu dans le 1^{er} groupe et que vous arrivez après 8h30 vous vous mettrez à l'écart et attendrez que la directrice vous invite à déposer votre enfant après 8h40.

Le portail fermera à 8h40, compte-tenu du protocole sanitaire strict et des personnels mobilisés, aucun élève retardataire ne pourra être accepté.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école l'après-midi ?

Si votre enfant ne bénéficie pas de cantine, il arrivera comme d'habitude entre 13h20 à 13h30.

Il vous sera demandé de respecter strictement ce planning.

Le portail fermera à 13h30, compte-tenu du protocole sanitaire strict et des personnels mobilisés aucun élève retardataire ne pourra être accepté.

Comment se réalisera la dépose de mon enfant à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, il faudra le déposer selon la procédure habituelle en respectant les règles sanitaires définies notamment la prise de température et le lavage des mains préalables et la distanciation physique.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il faudra attendre sur le parvis, en respectant la distanciation physique, que la directrice indique l'entrée du groupe auquel appartient votre enfant.

Il y aura 2 côtés (séparés par une barrière), votre enfant devra suivre le marquage au sol puis se rendre dans la zone réservée au groupe

Vous devrez veiller à éviter tout attroupement pour respecter strictement la distanciation d'un mètre minimum entre 2 personnes : adultes comme enfants.

Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Il pourra s'asseoir sur un point et attendre l'arrivée de tous les enfants. Puis il ira en classe avec son enseignant.e. Il est donc essentiel que vous soyez à l'heure. Pour les retardataires chroniques prenez de la marge dès le début et attendez dans votre voiture sur un des nombreux parkings autour de l'école ou assez loin du parvis votre créneau (*voir question À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?*).

Il empruntera le chemin balisé pour rejoindre la classe où un 1^{er} lavage des mains sous surveillance sera effectué.

Les portes seront tenues ouvertes pour qu'il n'ait pas à toucher les poignées.

Pourrais-je toujours accompagner mon enfant jusqu'à la porte ?

Non, vous devrez l'accompagner sur le parvis mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique (1 mètre minimum entre 2 personnes) et ne pas créer d'attroupement. Vous devrez ne pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré dans le hall.

Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Nous avons essayé de faire au mieux, mais vu le nombre d'enfants et de fratries de l'école nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde. Nous avons été obligés d'émettre des priorités.

Nous ne pourrions pas tenir compte de l'emploi du temps de la maternelle ni de celui du collège.

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous essaierons de faire respecter les règles sanitaires nationales à savoir :

- distanciation physique entre toutes les personnes (*entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes*) à tous les instants (*dans la cour, dans le rang, en classe...*)
 - application des gestes barrières (*se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main*).
- Suppression du matériel et*
- port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école quand ils ne peuvent respecter les règles de distanciation physique

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas.

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie sera donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe, la réalisation d'activités de groupes ne sera donc plus possible.

Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire est neutralisé ou retiré de la classe pour que les enfants n'y aient pas accès.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter le chemin montré par l'enseignant.e. Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes.

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant.e ou l'animateur de surveillance (cantine) car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local.

Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Ce temps va être le plus compliqué pour les enfants, car pendant 2 heures ils devront jouer sous surveillance des adultes mais avec très peu de jeux (1 ou 2 petites figurines max, qu'il ne pourra pas prêter) et sans ballon et impérativement à 1 mètre minimum les uns des autres. Aussi nous vous conseillons, sauf si vous n'avez pas d'autre possibilité, de suspendre son inscription à la cantine.

Votre enfant prendra son repas dans le réfectoire avec les mêmes règles de distanciation (1 m) à la place qui lui sera attribuée, sous la surveillance d'un personnel communal ou un surveillant.

Il devra se laver les mains avant et après le repas.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, l'adulte portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas (*voir question À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?*).

Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?

Votre enfant mangera un repas fourni par la Municipalité, servi sur un plateau « tout jetable », préparé et mis sous cellophane.

Comment prévenir que mon enfant reste ou pas à la cantine et à l'étude ?

Comme d'habitude, ça fait partie des rares choses inchangées.

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique (1 m entre 2 élèves même dans la cour) et pas de jeux collectifs (pas de ballon...), oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront organisées par groupes (*voir question Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?*)

Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses en classe.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (*voir question Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?*)

Les récréations seront échelonnées et ne dureront que 10 min cela limitera le nombre d'élèves dans la cour en même temps. La cour a été séparée en plusieurs zones cela évitera le brassage des élèves.

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Malheureusement quasiment à rien. Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux

de balle, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, osselets, corde à sauter s'ils l'échangent...).

il pourra jouer avec des petits jeux (1 ou 2 petites figurines max) ou lire, il devra impérativement rester à 1 mètre minimum des autres, il ne pourra prêter ni ses jeux ni son livre à un autre élève.

Comment mon enfant sortira-t-il en fin de matinée ?

L'école finira à 11h30

Si votre enfant va à la cantine, il sera pris en charge par les surveillants.

Comment mon enfant sortira-t-il le soir ?

L'école finira à :

- 16h20 : pour les 4 premiers groupes du matin
- 16h30 : pour les 4 derniers groupes du matin

Si votre enfant va au JIS, il sera pris en charge par les animateurs du périscolaire.

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de respecter le protocole sanitaire, ce qui demandera beaucoup de temps. Aucun nouvel apprentissage ne sera proposé, les enseignant.e.s proposeront de renforcer les compétences déjà développées, en français et mathématiques avec le même type de Plan de Travail hebdomadaire utilisé depuis 8 semaines.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (*voir question Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?*).

Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant. Le travail avec correction immédiate sur ardoise personnelle sera favorisé.

Les élèves qui ont déjà eu le travail pour la période emporteront leurs fiches et fichiers à l'école pour les travailler avec l'enseignant.e dans la mesure du possible compte tenu des difficultés à gérer le pédagogique en raison des mesures sanitaires à faire respecter.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou d'un camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel.

S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il faudra le désinfecter entre les deux.

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Non, aucune activité que nous pourrions proposer ne permet de respecter les règles sanitaires mises en place, votre enfant ne pourra donc pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS (*à titre d'exemple la distanciation physique pour la marche rapide est de 5m et pour la course elle est de 10m entre chaque élève ! ce qui est irréalisable*). Une activité de faible intensité se déroulera pendant la récréation.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Si le protocole de réouverture proposé par l'équipe est validé, les enseignant.e.s poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Un Plan de Travail Hebdomadaire sera disponible selon les modalités précisées par les enseignant.es. Cependant, il faut être conscient qu'ils seront également en classe 2 jours dans la semaine. Ils ne pourront donc pas proposer autant de choses qu'avant ou vous répondre aussi rapidement.

Le travail que nous vous ferons passer tentera de consolider les apprentissages déjà réalisés. La période actuelle sera prise en compte dans les futures programmations des enseignant.e.s.

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le Plan Local Sanitaire Pandémie, votre enfant devra se laver les mains :

- juste avant son départ de la maison
- à son arrivée dans l'école
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué (*ou utilisation de gel hydroalcoolique sous la responsabilité de l'enseignant.e*)
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Quand et comment la température de mon enfant sera-t-elle surveillée ?

Selon le protocole sanitaire national, les parents ont l'obligation chaque matin avant l'école de prendre la température de leur enfant pour s'assurer qu'elle est bien inférieure à 37,8°

Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

Oui, votre enfant pourra utiliser du gel hydroalcoolique fourni par la mairie, sur autorisation et sous surveillance d'un adulte. Il ne peut pas en apporter de la maison.

Cependant, il devra être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes dans l'école porteront un masque et notamment lorsque la distanciation physique ne peut-être garantie.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque mais les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abime. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il devra le retirer et le remettre lui-même dans différentes situations (boire, manger...)

S'il s'agit d'un modèle à changer au bout de x heures, vous devrez positionner dans une pochette adaptée, le second dans son cartable.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier...
- matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- éventuellement bancs, poteaux...

Les poubelles seront lavées et vidées tous les jours.

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie par la mairie de La Crau, selon le protocole strict qu'elle aura défini conformément au Protocole National de reprise des écoles.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Les portes des couloirs et des classes resteront ouvertes.

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignant.e.s :

- en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants
- en respectant les horaires de dépose et reprise de vos enfants
- en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école
- en prenant la température de votre enfant tous les matins avant l'école, elle doit être inférieure à 37,8°
- en nous indiquant clairement chaque jour s'il restera à la cantine ou au JIS.
- en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus notamment:
 - ▶ de la fièvre,
 - ▶ une sensation de fatigue,
 - ▶ de la toux,
 - ▶ des courbatures et des douleurs,
 - ▶ une congestion nasale,
 - ▶ un écoulement nasal,
 - ▶ des maux de gorge,
 - ▶ des diarrhées,
 - ▶ des éruptions cutanées

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome (pensez notamment aux lacets)... Les porte-manteaux ne seront plus utilisables pour éviter les contacts entre habits, s'il abandonne un vêtement quelque part il sera jeté, alors pensez à marquer toutes les vestes.

Pensez à attacher les cheveux et à ne pas mettre des choses qui pendent partout.

Qu'est-ce que mon enfant devra apporter à l'école ?

Les parents veilleront à placer dans le cartable obligatoirement chaque jour :

- ▶ une gourde marquée au nom de l'enfant
- ▶ Le cahier de correspondance
- ▶ Les affaires scolaires nécessaires: cahier, trousse complète, manuels...
- ▶ Un petit jeu (figurine, voiture...) ou un livre qui sera désinfecté en revenant à la maison

Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Prenez conseil auprès de votre médecin. Vous prenez cette décision en responsabilité en connaissant les risques éventuels de rescolariser un enfant qui présenterait une contre-indication médicale. Sachez que nous ne pouvons vous certifier un respect strict du protocole sanitaire par tous les enfants de l'école. (*voir question Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?*)

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école.

La procédure sera également :

- ▶ d'éviter les contacts.
- ▶ d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Aucun retour à l'école ne sera possible sans présentation à l'école d'un certificat médical écrit le permettant.

Que se passera-t-il si mon enfant est malade quand il est à l'école ?

Si un élève a de la fièvre ou semble présenter les symptômes une procédure stricte a été définie

- ▶ isolement immédiat de l'enfant sous la surveillance d'un adulte
- ▶ prise de la température avec un thermomètre sans contact
- ▶ appel sans délai des parents qui devront venir immédiatement récupérer l'enfant
- ▶ procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ▶ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève
- ▶ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ▶ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes, poursuite des gestes barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Aucun retour à l'école ne sera possible sans présentation à l'école d'un certificat médical écrit le permettant.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Non seul le personnel de l'école et des services de la ville pourra accéder dans l'école.

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants extérieurs (théâtre, arts, animateurs sportifs...) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

De même, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents.